

CIRCULAIRE

CIR-56/2006

Document consultable dans Médi@m

Date :

01/12/2006

Domaine(s) :

Risques professionnels

Nouveau	☒
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Modification des listes des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'ATA.

Liens :

arrêté du 06/11/2006

Plan de classement :

26

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☐ CPAM

☒ CRAM

☐ URCAM

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☒ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

L'arrêté du 6 novembre 2006 modifie l'adresse de l'établissement Valéo de Reims cité dans la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'ATA.

Mots clés :

Allocation des travailleurs de l'amiante

**Le Directeur
des Risques Professionnels**



Gilles EVRARD

CIRCULAIRE : 56/2006

Date : 01/12/2006

Objet : Modification des listes des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'ATA.

Affaire suivie par : Marie-Laure GRIS- 01 72 60 11 60

L'arrêté du 6 novembre 2006 modifie la listes des établissements de fabrication, flochage et calorifugeage à l'amiante susceptibles d'ouvrir droit à l'ATA.

Au lieu de : CHAUSSON puis VALEO CHAUSSON THERMIQUE puis VALEO THERMIQUE MOTEUR, **4**, rue du Colonel Charbonneaux 51100 Reims de 1960 à 1996

Lire : CHAUSSON puis VALEO CHAUSSON THERMIQUE puis VALEO THERMIQUE MOTEUR, **9**, rue du Colonel Charbonneaux 51100 Reims de 1960 à 1996.

La base d'AGATA prend en compte cette modification.